

## « Rapport annuel 2006 »

### 1. Introduction

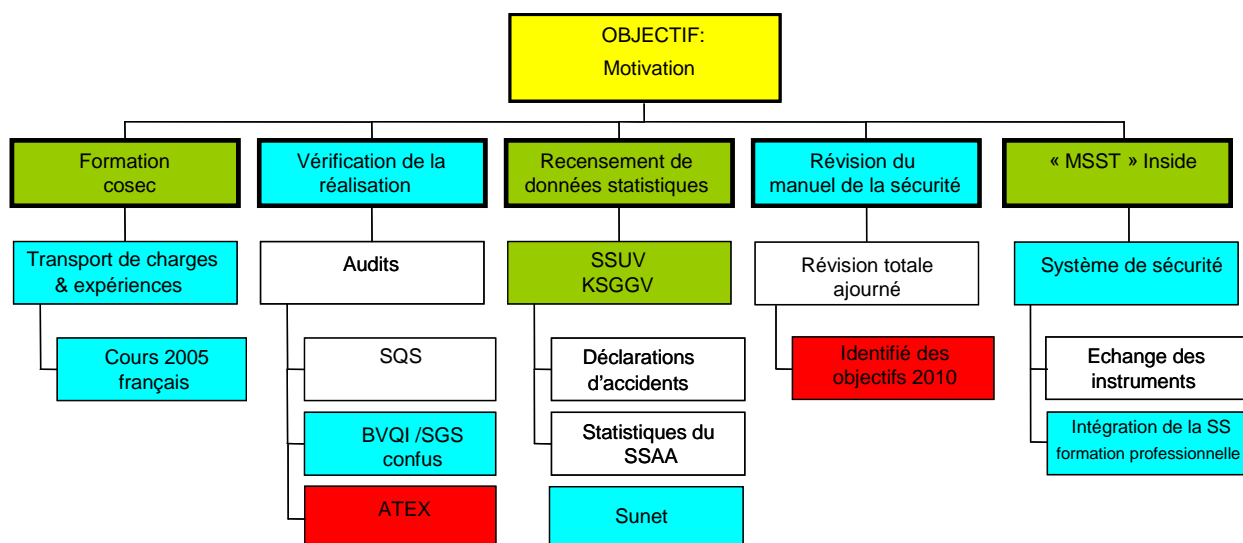
Au cours des cinq premières années d'existence de la Solution professionnelle « Céréales », le nombre d'accidents dans les entreprises affiliées a assez considérablement diminué. Il s'agira désormais de poursuivre dans la même voie. Au sein des entreprises, les aspects de la sécurité et de la protection de la santé doivent être omniprésents dans l'esprit de tous pour prévenir toute nouvelle augmentation du nombre d'accidents voire atteindre une réduction supplémentaire.

L'exercice 2006 était une année plutôt calme pour la KSGGV, ce qui a permis au nouveau Président, Monsieur Kurt Hostettler, tout comme à la nouvelle collaboratrice au niveau du Secrétariat, Mme Doris Werder, de trouver leurs repères.

### 2. Etat des travaux (Secrétariat)

La Solution professionnelle couvre différents secteurs comme le montre le graphique ci-dessous. Les champs de couleur verte sont accomplis « avec succès », les champs en bleu sont « en cours de réalisation » et les champs en rouge sont qualifiés de « problématiques / présentant de grands défis ». Les champs en blanc ne sont pas abordés étant donné que ces aspects « ne posent pas problème ».

Projets courants de la KSGGV 2006



Les différents champs seront abordés plus en détail dans ce qui suit.

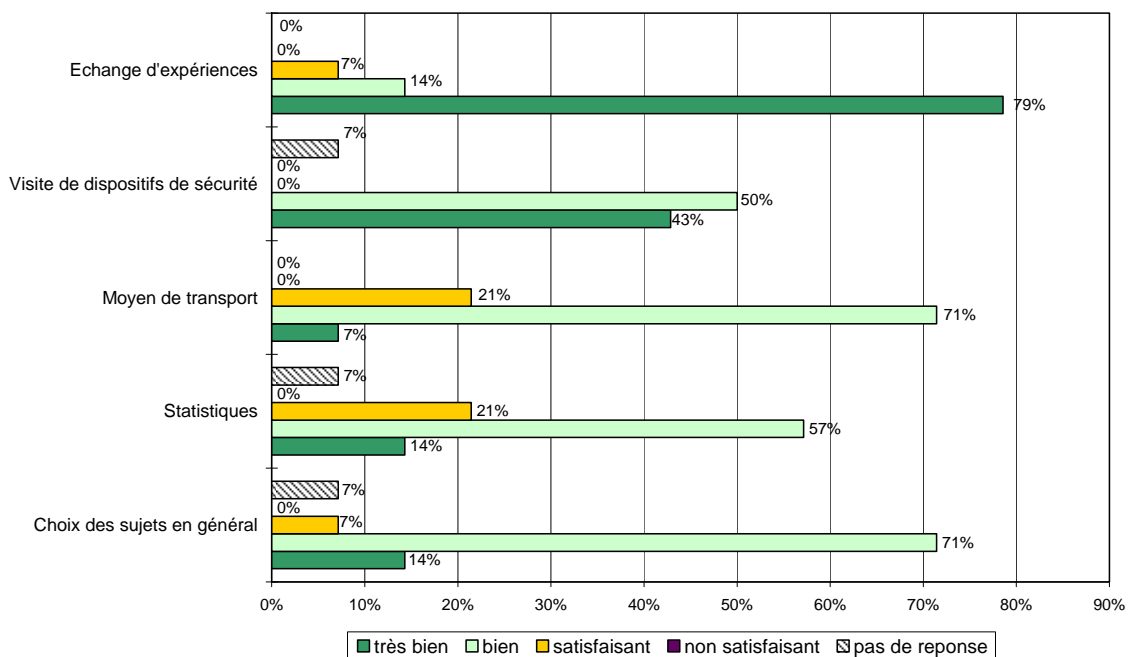
### 3. Formation des coordinateurs de la sécurité

En 2006, nous avons uniquement proposé un cours de répétition en langue française. Une fois de plus, c'est la firme Provimi Kliba AG qui s'est engagée à accueillir cette formation sur son site à Cossonay. La KSGGV remercie Monsieur Kurt Hostettler et ses collaborateurs pour leur hospitalité et leur esprit d'ouverture.

Ce cours était dédié au sujet « Transport de charges & expériences ». L'échange d'expériences fait désormais véritablement partie intégrante des formations et cette initiative est largement appréciée par les participants, comme l'a révélé une enquête d'évaluation des cours.

- Les sujets figurant ci-dessous pourraient intéresser les coordinateurs lors d'une prochaine formation :
  - Produits chimiques
  - Locaux exigus, entrée de silo
  - Travailler en altitude
  - Ascenseur de moulin
  - Energies cachées (ATEX)
  - Responsabilité de l'employeur / du collaborateur
  - Pratiquement tous les Membres francophones ont participé au cours dispensé en 2006. Le graphique ci-dessous donne un aperçu sur les résultats de l'évaluation du cours.

**Cours des cosec 2006: évaluation des thèmes**



Le cours de répétition 2007 abordera des sujets fondamentaux et répondra également aux besoins des nouveaux cosec (successeurs). Programme provisoire :

- Dispositif légal, amendements
- Responsabilités Chef – cosec – Collaborateur
- Cosec : fonction, tâche au sein de l'entreprise
- Travailler avec le manuel et les listes de contrôle

#### 4. Taux de réalisation de la Solution professionnelle (audits)

Au cours des dernières années, on n'a procédé qu'à quelques rares audits par an pour des raisons de calendrier. En 2006, des changements au niveau du personnel se sont opérés au niveau de SQS. Désormais, les Membres de la KSGGV sont audités par Monsieur Dr R. Teutsch. Lors de l'Assemblée générale 2006, les participants ont en outre suggéré que le Secrétariat de la KSGGV annonce préalablement les audits. Les prochains audits auront lieu en janvier / février 2007.

L'idée d'une collaboration possible avec BVQI ou SGS n'a pas été poursuivie. Le Comité de la KSGGV a en outre discuté de la possibilité de faire appel – dans le cadre des audits – à des ingénieurs de la sécurité ne travaillant pas pour une instance de certification agréée.

10 moulins feront l'objet d'un audit en janvier / février 2007. Le Comité de la KSGGV discutera du travail du nouvel auditeur de SQS, Monsieur Dr R. Teutsch, et décidera ensuite de la nécessité de faire appel à d'autres auditeurs.

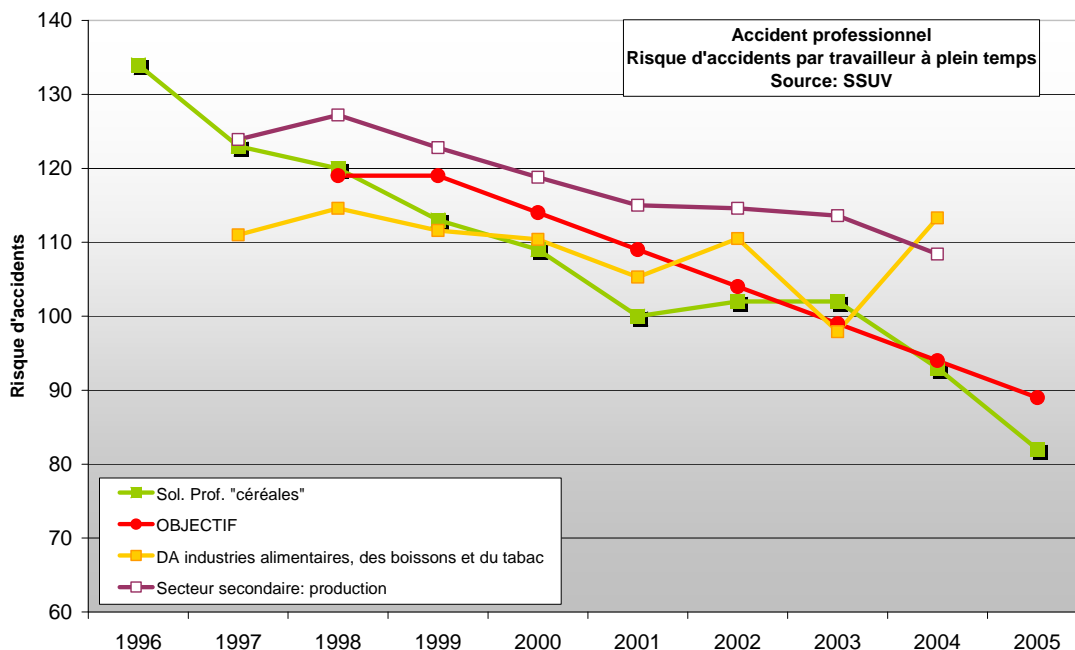
Le sujet ATEX a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité de la KSGGV dans la perspective d'identifier les attentes individuelles des Membres de la KSGGV et de déterminer les questions auxquelles il faudra encore répondre. On reviendra plus en détail sur la question en 2007.

#### 5. Recensement de données statistiques

La KSGGV dispose d'une part des chiffres relatifs aux accidents recensés par le service de centralisation des statistiques de l'assurance-accident (SSAA) et de l'autre des déclarations d'accidents que lui soumettent directement ses Membres.

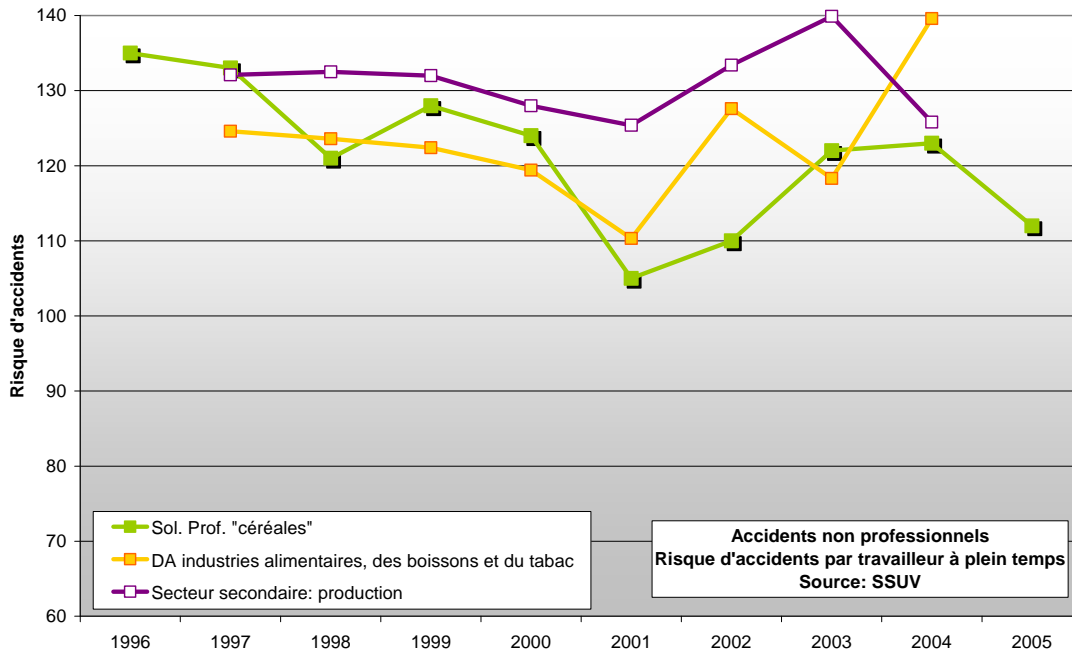
Selon les chiffres du SSAA, la KSGGV a atteint son objectif dans le domaine des accidents professionnels, à savoir réduire le nombre d'accidents de -25% entre 1999 et 2005. Avec un indice de risque d'accident de 82 (nouveaux cas enregistrés et acceptés par an – pour 1'000 emplois à plein temps), les entreprises affiliées à la KSGGV obtiennent un résultat inférieur à la moyenne réalisée dans l'industrie alimentaire.

**Graphique 1: Accidents professionnels : risque d'incident**



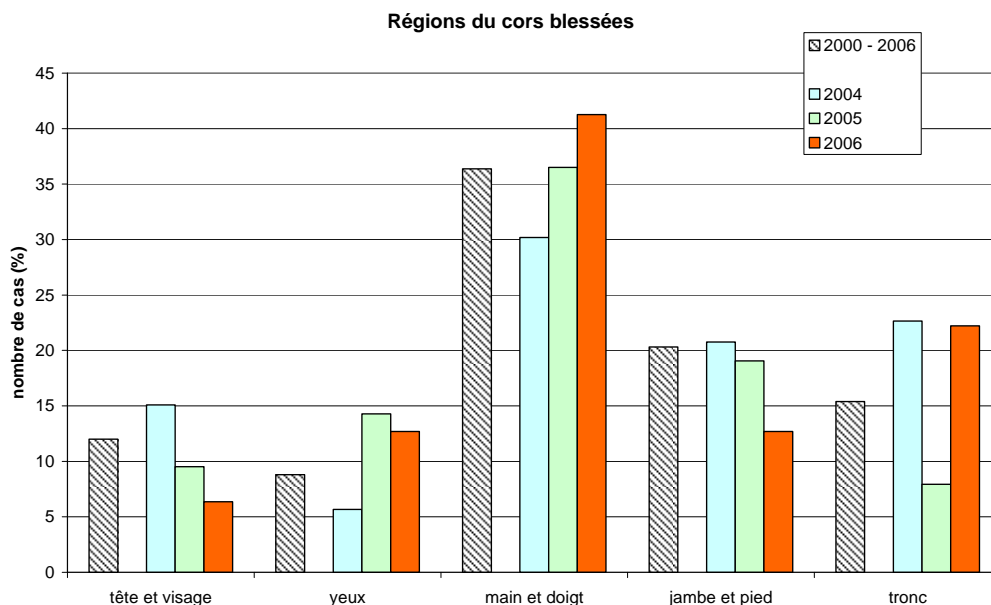
En revanche, l'objectif visant à réduire massivement les coûts des absences dues à des accidents non professionnels (ANP) n'a pas pu être atteint. Pour l'année 2005, l'indice de risque d'incident calculé par le SSAA pour les entreprises affiliées à la KSGGV est de 112. Ceci signifie que les moulins recensent 35% plus d'accidents non professionnels que d'accidents professionnels.

**Graphique 2 : Accidents non professionnels : risque d'incident**

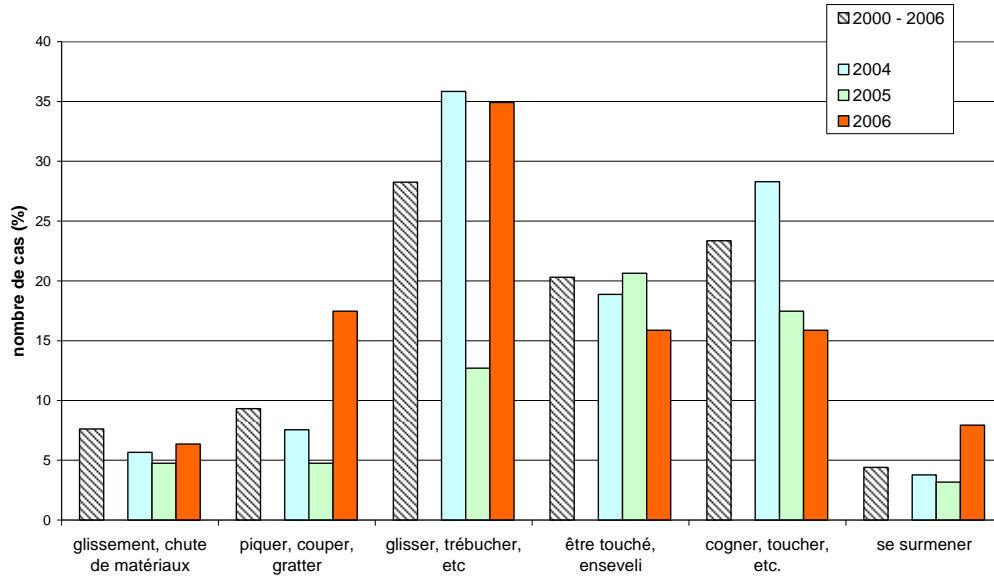


La KSGGV analyse les circonstances de l'accident, l'activité lors de l'accident, les éléments matériels de l'accident ainsi que les régions du corps blessées lors de l'accident. Veuillez trouver ci-dessous la dernière évaluation statistique.

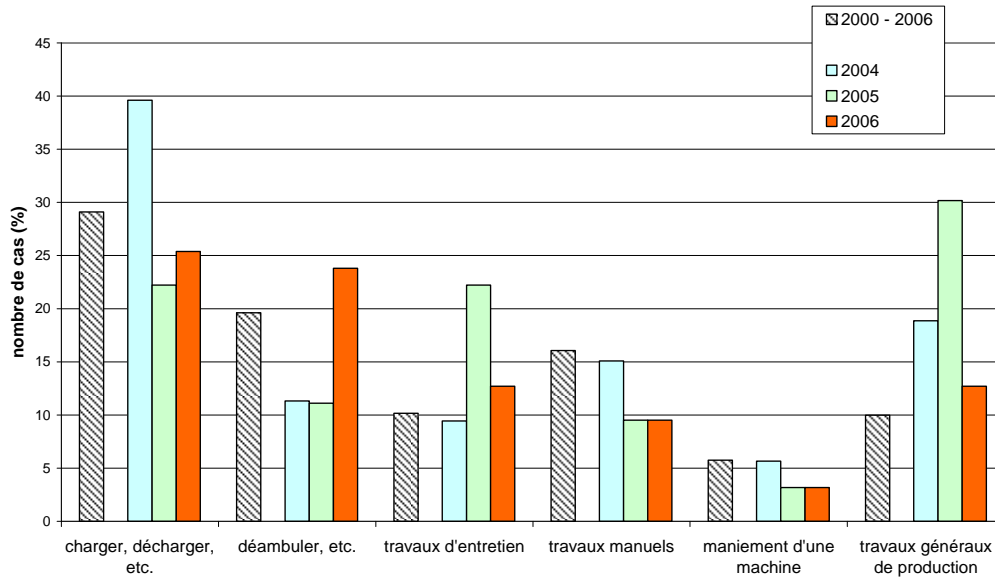
**Graphiques: Régions du corps blessées, Processus de l'accident, Activité lors de l'accident, Eléments matériels d'un accident**



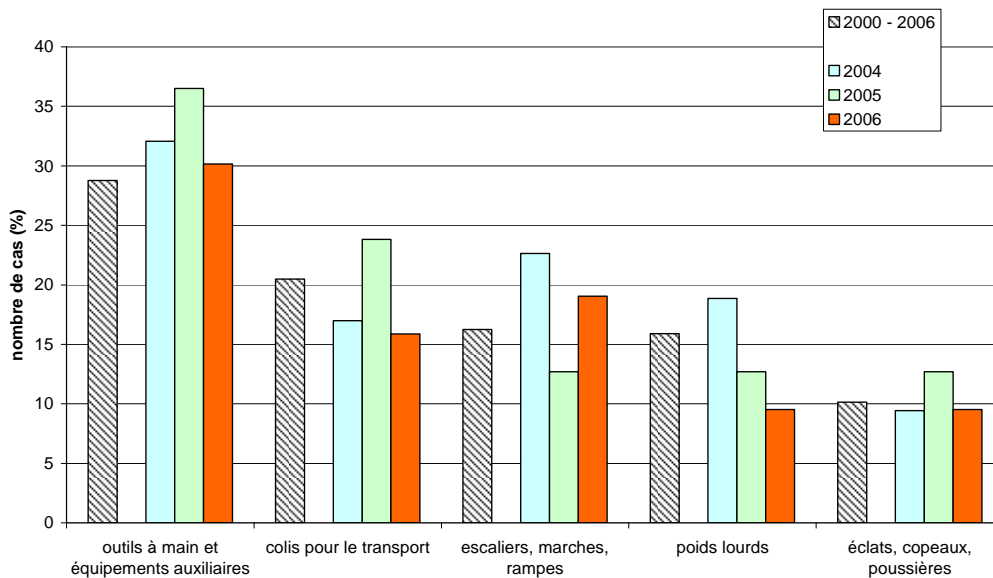
**Processus de l'accident**



**Activité lors de l'accident**



**Éléments matériels d'un accident**



La KSGGV teste les données du SSAA relatives à l'évaluation des accidents de la branche. Les chiffres communiqués pour l'année 2006 donnent une image fidèle de la branche. En 2007, les données du SSAA seront à nouveau comparées avec les déclarations reçues par la KSGGV.

Les déclarations d'accidents professionnels se font toujours au moyen du formulaire G4 (enquête d'accident professionnel), d'une copie du formulaire de la SUVA « Compte rendu d'événement » ou en envoyant une copie du protocole de déclaration d'accident au Secrétariat de la KSGGV. Nous vous demandons de bien vouloir dissimuler les coordonnées de la personne accidentée.

Concernant le suivi de la fenêtre des branches « Sunet », les choses sont incertaines.

## **6. Révision du manuel de la sécurité**

En 2006, la KSGGV a identifié de nouveaux objectifs pour les 4 années à venir. Le chapitre E : « Objectifs de sécurité » a été remanié en conséquence. D'autres chapitres individuels ont également été actualisés. L'organigramme, les chiffres des organisations professionnelles et les numéros d'appel d'urgence n'étaient plus d'actualité.

En 2007, le manuel de la sécurité sera entièrement révisé. Le Comité de la KSGGV a créé un groupe de travail qui assistera et conseillera le Secrétariat. Une des tâches principales consistera à introduire dans la liste des objets pour l'analyse des risques les liens donnant accès aux listes de contrôle et aux informations disponibles.

## **7. CFST - MSST-Inside**

En 2006, la CFST a revu la Directive n°6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST). La Directive révisée est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2007. Un allègement des charges administratives a surtout été prévu pour les petites entreprises comptant moins de 10 collaborateurs.

A partir de 2007, le Secrétariat de la KSGGV a l'intention de régulièrement attirer l'attention de ses Membres sur les aspects ayant trait à la sécurité au travail et à la protection de la santé.

## **8. Affaires internes 2006**

Président	K. Hostettler, Provimi Kliba SA
Comité	R. Eigenmann, COOP Basel Swissmill
	D. Erismann, Dambach AG
	M. Jordi, Felix Jordi AG
	P.-R. Meylan, Stadtmühle Schenk AG
	H.P. Wirth, Mühle Wirth

Deux nouveaux Membres se sont affiliés à la KSGGV au cours de l'exercice 2006.

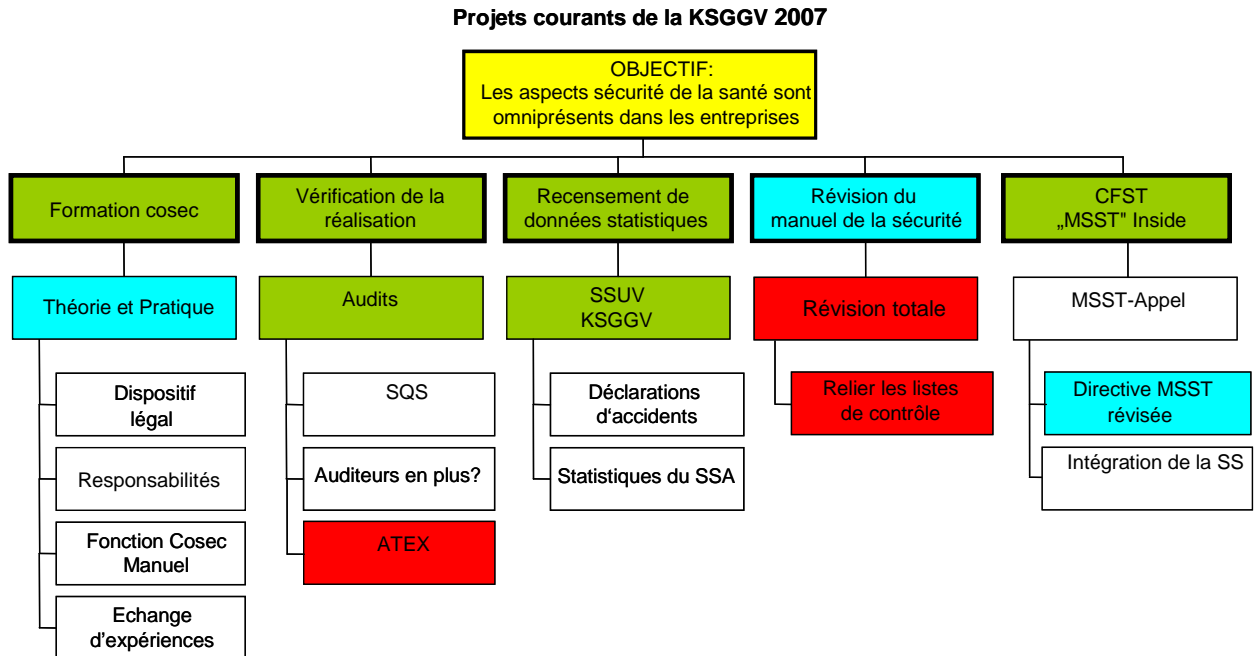
- SPS Swiss Power Supplementants AG, Herzogenbuchsee

- Wallimann AG, Alpnach

Aucun de nos Membres ne nous a quittés en 2006.

A la fin de l'exercice, la KSGGV comptait 101 entreprises affiliées.

## 9. L'année 2007 en un coup d'œil



## 10. Conclusions

Après une phase d'initiation du Président et du Secrétariat au travail de la KSGGV, en 2006, on s'est attaqué aux points en suspens relatif à la Solution professionnelle et des objectifs ont été fixés pour les années à venir.

Un des tâches principales consiste à trier la multitude d'informations disponibles sous forme de listes de contrôle, d'aide-mémoire, d'affiches, de pages sur l'internet, de didacticiels et de DVD, afin que les Membres y aient facilement accès. Les lettres d'information régulièrement envoyées aux Membres visent à attirer l'attention sur des aspects précis sur lesquels les cosec peuvent revenir plus en détail. Par ailleurs, dans le courant de l'année 2007, des liens seront introduits dans le manuel de la sécurité pour permettre aux utilisateurs de trouver les informations recherchées par quelques simples « clicks » de la souris.

La KSGGV prête assistance à ses Membres afin qu'ils puissent aborder de manière rationnelle et pratique tous les aspects relatifs à la sécurité au travail et à la protection de la santé.

